



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE  
Du CONSEIL MUNICIPAL DU**

**Lundi 3 octobre 2011 A 20heures 30**

**Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'an deux mille onze et le 3 du mois de octobre à 20 heures30 , le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 26 du mois de septembre , s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Mmes Juliette CASES,  
Mrs Jérôme CASES, Eric MALDES , Jean –Claude PIQUEMAL Jean VERGES.

**Absent excusé ayant donné procuration** :

Martine SOMBRIN donne procuration à Juliette CASES

**Membres en exercice** : 9      **présents** : 5      **procurations** : 1

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint avec **5 membres présents** ; Mme le Maire déclare la séance ouverte.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; M.MALDES Eric est nommé secrétaire de séance. Mme MESTRES Joelle étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- ❖ **Choix entreprise projet installation photovoltaïque du Refuge de Marialles**
- ❖ **Choix entreprise projet rénovation toit du refuge Marialles**
- ❖ **Désignation d'un membre à la commission appel offre en remplacement de M. BRUZY André**
- ❖ **Désignation d'un délégué au S.I.S.T. En remplacement de M. BRUZY André**
- ❖ **Choix arbres à la pépinière départementale**
- ❖ **Décision concernant le PLU de Sahorre**
- ❖ **QUESTIONS DIVERSES**

**1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 13 septembre 2011**

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 13 septembre 2011, les membres présents approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

**POUR** : 6      **CONTRE** : 0      **ABSTENTION** : 0

**2- CHOIX ENTREPRISE POUR PROJET INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE**

Mme CASES rappelle le choix du conseil municipal du 13 septembre, de mettre en concurrence plusieurs entreprises pour la rénovation du parc de batterie et l'installation photovoltaïque du refuge de Marialles .  
Demande de choisir une entreprise pour ces travaux.

Le conseil municipal à la majorité choisit l'entreprise SOLARTE de RIA pour un montant TTC de travaux de **14 670.12€**

**POUR** : 5      **CONTRE** : 0      **ABSTENTION** : 1 VERGES

### 3-CHOIX ENTREPRISE POUR PROJET RENOVATION TOIT DU REFUGE DE MARIALLES

Suite au marché à procédure adaptée retenu par le conseil municipal le 13 septembre 2011, l'assemblée choisit à la majorité l'entreprise PY à PERPIGNAN pour les travaux de rénovation de la toiture d'un montant TTC de **7 415.43€**.

POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 4- DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPEL OFFRE EN REMPLACEMENT DE M. BRUZY André

Conformément à l'article 279 du code des marchés publics, la commission d'appel d'offre doit comprendre le maire et 3 membres du conseil municipal. M. BRUZY avait été désigné membre de ladite commission, celui-ci étant décédé il y a lieu de le remplacer.

Après délibération, Mme SOMBRIN Martine est désignée membre suppléant de la commission d'appel d'offre. La commission d'appel d'offre se compose désormais comme suit :

**Président** : CASES Juliette , Maire

**Membres titulaires** : CASES Jérôme ; VERGES Jean, PIQUEMAL Jean-Claude

**Membres suppléants** : MALDES Eric, AIRAUDI Evelyne, SOMBRIN Martine

POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 5- DESIGNATION D'UN DELEGUE AU S.I.S.T. EN REMPLACEMENT DE M. BRUZY André

M.CASES Jérôme est désigné délégué au S.I.S.T. Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transports en remplacement de M. BRUZY André.

POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 6- CHOIX ARBRES A LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE

Le 27 septembre dernier , la commission de l'environnement s'est réunie afin de choisir les arbres et arbustes fournis par le Conseil Général. Le conseil municipal accepte la liste présentée par la commission, à savoir : 1 Tulipier - 1 frêne à fleurs – 1 frêne commun – 1 pin noir d'Amérique – 1 cèdre de l'Atlas – 1 cèdre Déodora – 2 chênes pubescents – 1 érable de Montpellier – 1 érable à feuilles d'obier – 1 tilleul – 30 lauriers cerise – 10 noisetiers-

APPROUVE le plan cadastral précisant l'emplacement détaillé des plantations de végétaux envisagés.

POUR : 6      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 7- DECISION CONCERNAN LE PLU DE SAHORRE

La commune de SAHORRE a décidé de prescrire l'élaboration du PLU Plan Local d'Urbanisme et demande à la commune de CASTEIL si elle souhaite être consulté sur le projet.

A la majorité, le conseil municipal ne souhaite pas être consulté sur le projet d'élaboration du PLU.

POUR : 4      CONTRE : 0      ABSTENTION : 2 VERGES J / MALDES E

### QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu le compte-rendu de la visite effectuée par un technicien du SPANC 66, pour le refuge de Marialles dont la commune est propriétaire. Le conseil Municipal aimerait avoir la liste de toutes les habitations non raccordées à l'assainissement collectif mais possédant une fosse sceptique. Un courrier sera fait au SPANC dans ce sens demandant les comptes rendus des habitants ayant un assainissement non Collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

*Le Maire*  
**Juliette CASES**